

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-267-1919 promulquant le décret du 20 juin 1918 rendant applicable aux Colonies les modifications apportées au code de justice militaire par les articles 7 à 15 de la loi du 13 Mai 1918.

n° 10-267-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 janvier 1919

Numéro JO
n° 267 du 31/01/1919

Date du numéro
31 janvier 1919

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 Juin A91S rendant applicab les aux Colonies les modifie alions apportées au code de justice militaire par les articles 7 à 13 de la loi du 13 Mai 1918

Vu le texteduditdécretet de la dite loi insérés respectivement aux Journaux Officiels de la République Française du 7 Juillet 1918 et du 15 Mai 1918

Sur laproposition«lu SecrétaireGénéral«lu GouvernementetduCommandantdestroupes;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.—Sontpromulguésdans la Coloniepouryêtreexécutés selon leur forme et teneur : 1° Ledécretdu28Juin1918 rendant appli cableauxColonieslesmodificationsapportées au code de justicemilitairepar les articles 7 à 18 de la Loi du13 Mai 1918. 2° Lesarticles7 à 13 de la diteLoi du 13 Mai 1918.

Art.2

Leprésent arrêté seraenregistré, publié,communiquéet affichépartout oùbe soin sera.

A. LAURET.